



## HONORAIRES DE GESTION

	INITIAL	CONFORT	PRIVILEGE
% de l'encaissement	6%HT <b>7,20 % TTC</b>	7 % HT <b>8,40 %TTC</b>	8 % HT <b>9,60%TTC</b>
<b>PRESTATION INCLUSES</b>			
<b>Les services CENTURY 21 inclus dès l'initial :</b>  <b>Représentation aux assemblées générales</b> <b>Mise à disposition d'un chauffage d'appoint en cas de coupure</b> <b>Traitement des tickets travaux avec 100% Réactif</b> <b>Photos grand angle et visite 3D</b> <b>Invitation aux Aperimmo :</b> <i>Immobilier : évolutions du marché, cadre fiscal et légal</i>	Mise en place du mandat de gestion		
	Gestion des requêtes bailleurs et locataires		
	Emission des avis d'échéances		
	Quittances, encaissement des loyers et allocations (CAF)		
	Prélèvement automatique du locataire (s'il le souhaite)		
	Relance d'impayés par lettre recommandée et recouvrement amiable		
	Révision des loyers (IRL notamment)		
	Révision et imputation des charges locatives et taxe des ordures ménagères		
	Demande d'attestation d'assurance, d'entretien de chaudière, clim et ramonage chaque année		
	Tenue de la comptabilité bailleurs et locataires		
	Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC		
	Règlement des charges au syndic et factures fournisseurs		
Evaluation de votre bien pour le trésor public / notaire / tribunal			
<b>SERVICES PRESTATION OPTIONNELLES</b>			
<b>Déclaration des revenus fonciers, avec RDV en agence</b>	90€ TTC par un an et par lot	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>VEFA : Livraison et levée de réserves</b>	150 € par logement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion des diagnostics auprès du diagnostiqueur</b>	50 € TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Recouvrement des créances :</b> <i>Relances, huissier, procédure d'expulsion (charges bailleur ou GLI)</i>	150 € TTC par dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion technique, petit entretien courant &lt; 1 000 € TTC :</b> <i>Constater les désordres, trouver les prestataires, demandes de devis, organiser les interventions, contrôler, régler les factures.</i>	150€ TTC par dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion des sinistres :</b> <i>Constater la nature des désordres, établir les déclarations, encaisser les indemnités et les reverser. Assurer la gestion technique des travaux, participer aux expertises.</i>	250 € TTC par dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Visite conseil à réception du congé du locataire</b>	150 € TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion du congé pour vente ou reprise par huissier</b>	150 € TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Gestion technique, gros entretien et travaux &gt; 1 000 € TTC :</b> <i>Etudier les travaux, réalisation de plusieurs devis, choisir les prestataires, organiser les interventions, réceptionner les travaux, régler les factures.</i>	150 € TTC par dossier + 5 % TTC du montant des travaux		<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>présentation comprise dans le montant des honoraires</b>			

## HONORAIRES DE LOCATION

### Pour les baux d'habitations et meublés

<b>Honoraires TTC à la charge du bailleur :</b>	
<i>Recherche et mise en place du locataire : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises (dont 5 % pour d'honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et 2 % Honoraires de la réalisation de l'état des lieux), soit 84 %TTC d'un loyer mensuel charges comprises.</i>	
<b>Publicité de votre bien sur :</b> century21.fr - bienici.fr ainsi que la mise en place d'un panneau	
<b>Vérification de la solvabilité du locataire</b>	
<b>Honoraires TTC à la charge du locataire :</b>	
<i>Idem que le bailleur (84 %TTC d'un loyer mensuel charges comprises)</i>	
<i>Plafonnées à 10 € TTC/m² honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et 3€ TTC/m² honoraires de réalisation de l'état des lieux</i>	
<b>Rédaction d'avenant au bail :</b> 150 € par modification (ajout d'un colocataire, place de parking, cave...)	
<b>Assurance Loyers Impayés</b>	<b>% du loyer</b>
Loyers Impayés, sans limitation de durée	2,50 % TTC
Contentieux, Frais d'huissier, Avocat... sans limitation	

Tous nos services sont 100 % déductibles de vos revenus fonciers !

